

COMPTE RENDU DE LA SEANCE

DU

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 15 décembre 2017

Présents : Bieth Jacqueline, Bonnet Noëlle, Bouziane Michèle, Combaz Raymond, Derimay Juliette, Meunier Edouard, Deville-Cavellin Elodie, Gibert Danièle, Joguet-Reccordon Carole, Albrieux Nicolas, Perino Bernard

Président : Edouard Meunier

Absents :

Excusés : Brisemontier Jean-Louis représenté par Michèle Bouziane, Bertolaccini Christophe

Secrétaire : Jacqueline Bieth

Le conseil valide le compte-rendu de la séance précédente

En préambule à la séance du conseil, Marc Séraphin, le concepteur de la future passerelle sur le Doron, et Sandrine Besson, ingénieure du cabinet Arborescence, viennent présenter au conseil le fruit des études en cours : la passerelle à ossature bois aura 17 mètres de portée, et une largeur de 1,70 m. Il est prévu de l'implanter en dessous du rond-point de la porte du Beaufortain, à au moins 3 mètres au-dessus du lit mineur du Doron. Elle sera couverte avec un toit en forte pente, pour rappeler les pentes des toits de la commune lorsqu'ils étaient recouverts de chaume. Le bois (besoin d'une trentaine de m3) proviendra de la forêt communale et des coupes d'emprises qui ont été faites sur le chantier de la microcentrale. Le conseil valide ce projet et rappelle qu'il est nécessaire que la pose de la passerelle soit achevée pour fin juin.

Info générales

Raymond Combaz rend compte du conseil d'Arlysère tenu la veille qui a notamment approuvé les budgets 2018. La mise en place de la compétence GEMAPI sera effective au 1^{er} janvier 2018 et nécessitera sans doute le vote d'une taxe. La communauté d'agglomération ayant plus de 50 000 habitants, il est nécessaire d'élaborer un Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) qui nécessitera une révision du SCOT qui sera lancée courant 2018. Une réflexion est en cours concernant les 39 communes d'Arlysère sur l'isolation des bâtiments communaux avec une priorité donnée aux écoles (service Certificat d'Economie d'Energie). Il a également été présenté un bilan positif des zones d'activités sous compétence Arlysère, et notamment un bon développement de la ZAC de Terre Neuve.

La commune a été sollicitée par Arlysère pour connaître sa position sur l'évolution du service de consultance architecturale (permanences architecte conseil dans les communes). La commune a répondu que ce service était bien utilisé dans le Beaufortain et souhaitait une

concertation avec les autres communes du Beaufortain. Par ailleurs, le conseil regrette que l'entrée à la piscine, dans le cadre de l'usage scolaire, soit désormais facturée.

Arrêt du PLU

Raymond Combaz rappelle les différentes étapes de la révision du Plu, entamées il y a deux ans, et notamment les derniers échanges avec la cabinet Pro and Co, qui ont permis d'affiner les calculs des différentes surfaces concernées par la révision du PLU. De nombreuses erreurs ont été mises en évidence sur le calcul de la situation de départ, la prise en compte des surfaces construites depuis l'adoption du Scot et du PLU en 2011/2012, environ 5 000 m² déjà urbanisés qu'il ne faut pas prendre en compte dans les 48 000 m² que le SCOT nous autorise en extension. Le PLU de Queige et l'important travail mené sur le terrain aboutit à la situation suivante :

- La surface des zones à urbaniser a diminué entre le PLU de 2011 et celui de 2017 d'environ 1,23 ha.
- La surface des zones urbaines a diminué de 4,3 ha.
- 1,9 ha de surface en friche évoluent en terrains à urbaniser.
- Certaines parcelles classées en zone naturelle ont été restituées à la zone agricole augmentant ainsi les zones agricoles de 79,47 ha.
- Les objectifs du Plan d'Aménagement et de Développement Durable sont atteints, 74 logements supplémentaires répartis en majorité en périphérie du chef-lieu et dans les hameaux.
- Notre nouveau PLU respecte les directives du SCOT, 4,8 ha au maximum en zone d'extension et une densité moyenne de 15 logements à l'hectare.

Le conseil décide à l'unanimité d'arrêter le PLU sur ces bases, de la communiquer en l'état pour avis aux Personnes Publiques Associées, et de lancer par la suite la procédure d'enquête publique.

Réseau de chaleur

Une étude de faisabilité réalisée par le Cabinet CENA est présentée au conseil, en complément d'un premier rendu fait à une réunion ouverte à tous les conseillers le samedi 2 décembre au matin. Cette étude montre l'intérêt pour la commune d'investir dans un système réseau de chaleur/ production à partir de chaudières à bois plaquettes pour le cœur du village (bâtiments communaux et une quinzaine de privés qui se sont montrés intéressés). Ce réseau, qui pourrait être opérationnel dès la fin 2018, permettrait d'avoir un coût du MWH de l'ordre de 110 euros (charges fixes et charges variables), avec deux chaudières à bois plaquettes de 150 KW chacune, qui seront situées dans le garage communal. Une chaudière fuel d'appoint, de 400 KW (à la salle des fêtes) sera également connectée au réseau.

L'investissement d'ensemble représente un coût prévisionnel de 516 000 euros, mais ne sera effectué dans un premier temps que le réseau « cœur de village », les extensions éventuelles vers Champ Marmot, les bâtiments OPAC, et autres « privés » le seront ultérieurement. Les aides possibles sont de deux ordres :

Une de la région Auvergne Rhône Alpes représentant 40% du coût de l'investissement chaudière, soit environ 100 000 euros.

Une du département encourageant les réseaux de chaleur, avec un plafond de 40 000 euros.

Il est également possible d'obtenir une aide financière à partir du dispositif des certificats d'économie d'énergie carbonée.

Le conseil décide à l'unanimité :

- D'approuver le principe de de la mise en place de ce réseau pour 2018
- De solliciter les subventions maximales de la région et du département
- De lancer la procédure d'appel d'offres pour la maîtrise d'œuvre

Captage des sources du Vargne

Edouard Meunier rappelle les différentes étapes de suivi de trois sources, depuis plusieurs années pour certaines, tant quantitatif que qualitatif, dans le but de renforcer la ressource sur le secteur du haut d'Outrechenais. La sécheresse de cet été a apporté la preuve supplémentaire que cet investissement devenait chaque année plus nécessaire, d'autant que le futur PLU prévoit un renforcement de l'habitat sur le secteur concerné par ces captages potentiels.

Le suivi mis en œuvre pendant les mois de juillet, août et septembre, en partenariat avec l'ARS, a montré que ces émergences (sources basse et haute de la piste du lac) et surtout celle située en aval de la route des Orcerets sont intéressantes à capter pour le renforcement souhaité, tant d'un point de vue qualitatif (absence d'arsenic et d'antimoine) que quantitatif (débit mesuré entre 0,77 l/sec et 2 l/sec, plus élevé que les deux autres). Ce point d'eau est en outre situé non loin du réseau existant, ce qui simplifiera d'autant son raccordement.

A l'unanimité, le conseil décide d'engager la procédure administrative réglementaire visant à autoriser le prélèvement d'eau de ces ressources pour la consommation humaine et à instaurer les périmètres de protection sanitaire, tel que le prévoient le code de l'environnement et le code de la santé publique. Les coûts de cette démarche ont été inscrits au budget 2017, et pourront donc être transférés à la communauté d'agglomération Arlysère dont la prise de compétence en matière d'eau potable est prévue le 1^{er} janvier 2018.

Rapport du conservateur des antiquités et objets d'art de la Savoie

Suite à une visite de Mr Raffaelli, conservateur départemental du patrimoine de la Savoie, plusieurs objets entreposés à l'église ou à la salle paroissiale ont été examinés. Un chaudron en cuivre, avec des tôles rivetées, de 79,5 cm de hauteur avec anses, et de diamètre 72 cm présente à ses yeux un grand intérêt patrimonial. Sur les anses, figurent les inscriptions suivantes : « MARMITE POUR LA SOUPE DES INDIGENTS » / « APPARTENANT » / « SOCIETE DE LA COMMUNE DE QUEIGE » / « 19 » / « AN. 9 ME », soit une datation de : 19 messidor an IX, 9 juillet 1801. Ce chaudron est donc très antérieur à la Révolution Française.

Le conseil décide à l'unanimité, compte tenu de l'intérêt patrimonial et historique pour la commune de Queige, de donner suite à la proposition de Mr Raffaelli, qui souhaite le proposer pour une protection au titre des Monuments historiques en CRPA (Commission Régionale du Patrimoine et de l'Architecture, 3^{ème} section, protection des objets mobiliers et travaux) lors d'une prochaine séance de la nouvelle commission (suite à l'entrée en vigueur de la nouvelle loi LCAP au 1^{ier} avril 2017).

Par ailleurs, le conseil prend connaissance de l'ébauche d'un dossier visant à mettre en valeur sur un plan touristique l'église Sainte Agathe de Queige, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur. Ce dossier sera affiné dans le courant de l'année 2018 en vue de la recherche de financements, pour une réalisation en 2019.

Décision modificative de crédits.

Le conseil prend connaissance des chiffres réalisés des comptes 2017. Ceux-ci mettent en évidence :

- Un respect de l'objectif de dégager plus de 300 000 euros de résultat (section de fonctionnement), malgré des aléas sur les recettes (climat morose sur les ventes de bois, baisse des dotations de l'Etat). Une bonne maîtrise des charges (baisse des frais généraux et des frais de personnel) a permis ce résultat.
- Un niveau d'investissement de près de 1 500 000 euros, concentration sur l'exercice de travaux prévus et financés sur deux ans.

Un endettement maîtrisé et conforme aux prévisions, les frais financiers représentant 4 % du budget de fonctionnement, et l'excédent de fonctionnement permettant de faire face sans problème à l'échéance de remboursement du capital (193 500 euros en 2017).

Le conseil décide de procéder aux modifications suivantes :

	DEPENSES		RECETTES	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
Fonctionnement				
Entretien bois et forêts	10 000,00			
Personnel titulaire	7 500,00			
Travaux en régie				46 590,00
Virement à l'investissement		64 090,00		
Total fonctionnement	17 500,00	64 090,00		46 590,00
Investissement				
Tvx régie Ecole		3 258,00		
Tvx régie Apart	1 548,00			
Tvx régie Plan deau		21 180,00		
Tvx régie Voirie		23 700,00		
Réalisation PLU		7 500,00		
Plan d'eau		10 000,00		
Centre Bourg		35 000,00		
Subvention Région Ecole				35 000,00
Virement du fonctionnement				64 090,00
Total investissement	1 548,00	100 638,00		99 090,00

Transfert de compétence eau

Edouard Meunier informe le conseil des démarches en cours au sein d'Arlysère visant à assurer la compétence Eau à compter du 1^{er} janvier 2018. Pour l'instant, la consigne est « tout va continuer comme avant ». En conséquence, les tarifs qui seront appliqués en 2018 seront ceux qui étaient en vigueur en 2017, à charge par la suite pour Arlysère de réfléchir à d'éventuelles zones tarifaires et de définir les points de convergence.

Sur l'organisation du service, ce seront toujours, au moins au début de 2018, les agents de la commune qui interviendront sur le réseau. Il convient donc pour cela d'adopter une convention cadre entre Arlysère et la commune, qui permettra à cette dernière de refacturer ses interventions. Le conseil prend connaissance des termes de cette convention, établie pour un an et reconductible, et l'adopte à l'unanimité. Son application fera l'objet d'un contrat d'exécution qui précisera notamment les points suivants : détails des prestations confiées à la commune, contenu des dépenses remboursées, modalités de remboursement des prestations (personnel dévolu au service, utilisation des équipements techniques, frais administratifs généraux liés à la convention).

Questions diverses

Travaux foyer : Après l'école, les travaux d'isolation du foyer s'achèvent. La réception aura lieu le lundi 18 décembre. Reste à aménager les deux appartements situés dans le bâtiment. Celui de l'étage sera un duplex (environ 100 m²), avec sa nouvelle entrée indépendante, celui du rez de chaussée sera affecté à la paroisse, dans le cadre des engagements pris avec la commune en 2004.

Chantier abandonné à l'entrée du village : des contacts ont eu lieu avec la société Queige Invest, propriétaire des 3 maisons inachevées construites sur l'ancien terrain EDF. Nous nous sommes plaints de l'image déplorable de la commune que donnait ce chantier abandonné. Queige Invest nous a assuré de sa volonté de trouver une solution avant la fin de l'année. Le rachat des bâtiments achevés par SEMCODA (négociations en cours) pourrait représenter une solution.

Bulletin Le Queigerain : Prise de connaissance du projet dont la participation des annonceurs permet de couvrir les frais d'édition. Félicitations à la commission communication pour cet important travail qui sera prêt pour ce début d'année.

Vœux municipalité : la date a été fixée au vendredi 5 janvier 2018 à 19 heures. Souhait d'une rencontre conviviale, à laquelle toute la population est invitée à participer. Une projection sera faite des réalisations de cette année et des projets pour 2018.

La séance est levée à 23 h 30.

Pour extrait :

En mairie, le 27 décembre 2017

Le Maire,

